

Étienne Deschamps, François de Menthon et son projet de Constitution fédérale des États-Unis d'Europe (juin 1948)

Source: Étienne Deschamps, Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe, Sanem (2004).

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/etienne_deschamps_francois_de_menthon_et_son_projet_d_e_constitution_federale_des_etats_unis_d_europe_juin_1948-fr-3ec24e36-4574-4e29-82bd-02f435877cb5.html



Date de dernière mise à jour: 02/08/2016

François de Menthon et son projet de Constitution fédérale des États-Unis d'Europe (Juin 1948)

par Étienne DESCHAMPS, Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE).

L'Union parlementaire européenne (UEP) a été fondée en juillet 1947 sur l'initiative de Richard Coudenhove-Kalergi, fondateur et président de l'Union paneuropéenne depuis 1923. Après la Seconde Guerre mondiale, fidèle à sa volonté d'unifier politiquement l'Europe, le comte Coudenhove décide de mobiliser les membres non communistes des parlements nationaux d'Europe occidentale afin d'exercer une pression décisive sur les gouvernements en place. Son objectif est alors l'institution rapide d'une "Assemblée constituante européenne". En novembre 1946, il adresse à près de quatre mille quatre cents députés et sénateurs un questionnaire relatif à l'établissement d'une "Fédération européenne dans le cadre des Nations unies". Le projet est très favorablement accueilli, surtout dans les six pays qui créeront plus tard la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Pour Coudenhove, il s'agit de constituer rapidement au sein de chaque assemblée un comité parlementaire inter-partis invité à déléguer à un "Congrès européen" un nombre de députés proportionnel à la population nationale. Ce Congrès aurait ainsi pu formuler des recommandations aux gouvernements avant d'élire un "Conseil de l'Europe", organe consultatif permanent auprès des autorités gouvernementales et des Nations unies. Encouragé par ce succès, Coudenhove – qui, en exil à New York, a rédigé dès 1943 un premier projet de Constitution fédérale pour les États-Unis d'Europe – convoque une conférence à Gstaad en mai 1947 à l'issue de laquelle l'UEP est officiellement constituée. Le député socialiste belge Georges Bohy en est le président et Coudenhove le secrétaire général. L'UEP organise son premier congrès à Gstaad du 8 au 10 septembre 1947 en présence d'une centaine de parlementaires réunis en dix comités nationaux.

A l'issue du congrès de Gstaad, l'UEP met sur pied une "commission juridique" chargée de préparer une "Constitution pour les États-Unis d'Europe". Elle se réunit pour la première fois à Paris le 14 décembre 1947 sous la présidence du comte François de Menthon et du député libéral néerlandais Aart Hendrik Willem Hacke. François de Menthon, qui après la guerre fut successivement ministre de la Justice, délégué français comme procureur au Tribunal militaire international de Nuremberg puis ministre de l'Économie nationale, est alors député MRP de Haute-Savoie et vice-Président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. En 1949, il sera membre de la section juridique internationale du Mouvement européen chargée, sous la direction de Pierre-Henri Teitgen, de mettre au point un projet de convention sur la Cour européenne des droits de l'homme. Il sera aussi président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe de 1952 à 1954. S'inspirant directement d'un projet de Constitution fédérale rédigé en mars 1948 par Michel Mouskheli et Gaston Stefani, professeurs de droit à l'université de Strasbourg, pour l'Union européenne des fédéralistes (UEF), François de Menthon adresse en juin 1948 son texte final à Richard Coudenhove-Kalergi. Entre-temps, le 28 juillet 1948, la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale française avait adopté, par vingt et une voix contre six, une motion présentée par François de Menthon réclamant la création d'un "Parlement européen" dans le sens des décisions entérinées à l'issue du congrès de Gstaad.

Ce projet de "Constitution fédérale des États-Unis d'Europe" fixe une séparation très stricte des compétences entre les États membres (dix au minimum) et la Fédération européenne. Il prévoit notamment une armée et une politique de défense communes, une coopération politique européenne, l'unification de l'économie et une citoyenneté et une nationalité communes. D'un point de vue institutionnel, le projet d'Europe fédérale de François de Menthon propose la création d'un Parlement bicaméral doté du pouvoir législatif et budgétaire, d'un Conseil exécutif élu par le Parlement et d'une Cour de justice.

L'UEP qui, par sa nature parlementaire, se considère comme détentrice provisoire de la souveraineté et de la légitimité européennes, tient son second congrès à Interlaken du 1er au 4 septembre 1948. Le projet de François de Menthon et celui déposé par Ronald Mackay - député travailliste et vice-président de la section britannique de l'UEP qui, en mars 1940, a déjà proposé une "Constitution pour une organisation supranationale de l'Europe" - y sont examinés. Mais c'est finalement le projet de Mackay qui sert de base au plan d'action adopté par l'UEP. Le "Plan d'Interlaken" pour la création d'une Fédération européenne comporte trois documents : un appel aux gouvernements et aux parlements de l'Europe démocratique, une

résolution à soumettre pour adoption aux gouvernements et aux parlements de l'Europe démocratique et les principes d'une Constitution des États-Unis d'Europe. L'UPE, qui se félicite de l'initiative des gouvernements belges et français de proposer aux membres du Pacte de Bruxelles la convocation d'une "Assemblée européenne", demande la convocation, avant le 31 mars 1949, d'une assemblée chargée d'élaborer des mesures pratiques à prendre immédiatement pour réaliser une union économique et politique de l'Europe sous la forme d'une Constitution des États-Unis d'Europe. Ainsi, le "Plan d'Interlaken" se veut plus ambitieux que le mémorandum préparé en août 1948 par la commission institutionnelle (dont F. de Menthon fait partie) du "Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne" (CICMUE) qui n'assigne à l'Assemblée européenne qu'une mission d'étude et de recommandation. Élaboré dans la foulée du congrès de La Haye (7-10 mai 1948) organisé par le CICMUE et relayé le 2 septembre par les gouvernements belge et français, le mémorandum prévoit la création d'une Assemblée européenne ouverte aux seuls représentants des seize pays membres de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) qui ont accepté le Plan Marshall d'aide économique à l'Europe. Il est à la base du Statut du Conseil de l'Europe signé à Londres le 5 mai 1949. Entre-temps, de novembre 1948 à janvier 1949, François de Menthon avait participé au "Comité d'études pour l'Union européenne" composé de dix-huit membres nommés par les gouvernements des cinq pays du Traité de Bruxelles afin de faire des propositions pour réaliser "une union plus étroite entre les pays de l'Europe".

Le "Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne" donne naissance en février 1949 au Mouvement européen qui crée en 1949 sa propre section parlementaire que l'UEP rejoint officiellement en 1952.

On retrouvera plusieurs éléments du projet défendu par François de Menthon dans le projet de traité de Communauté politique européenne (CPE) de 1953 destiné à chapeauter la Communauté européenne de défense (CED). Élaboré par la commission parlementaire constitutionnelle de l'Assemblée *ad hoc* (dont F. de Menthon est membre) mise sur pied par l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), le projet de CPE prévoit en effet les institutions suivantes : un Parlement bicaméral, composé d'une Assemblée élue au suffrage universel direct et d'un Sénat désigné par les Parlements nationaux, disposant du pouvoir législatif ; un Conseil exécutif, véritable gouvernement de la Communauté, responsable devant la Chambre des Peuples et dont le Président aurait été choisi par le Sénat européen ; une Cour de Justice qui interpréterait les traités, réglerait les différends et se prononcerait sur la validité des décisions du Conseil ; un Conseil économique et social à caractère consultatif.